



Montreuil, le 7 novembre 2024

Aux président·e·s des groupes parlementaires

Madame Cyrielle CHATELAIN

Présidente

Ecologiste et Social

Assemblée Nationale

126 Rue de l'Université

75355 PARIS 07 SP

Objet : Demande de rendez-vous

Madame la Présidente,

Dans le cadre de notre réunion publique du 23 mai, nos organisations vous avaient écrit pour vous inviter à échanger sur la dégradation des réponses apportées aux besoins de prévention et de prise en charge psychologique de la population.

Lors de son discours de politique générale devant l'Assemblée nationale le 30 janvier 2024, le Premier Ministre, Gabriel Attal, avait insisté sur la santé mentale des jeunes. Il avait reconnu que le dispositif « mon soutien-psy » n'avait pas donné les résultats escomptés et décidé d'une augmentation du tarif conventionné de la consultation et d'un accès direct au psychologue sans « adressage » médical préalable, mais uniquement pour « des troubles légers à modérés ».

Les organisations syndicales et associations professionnelles de psychologues ont pris acte de ces évolutions mais sont très réservées quant aux conséquences sur le terrain.

Sans aucune concertation avec l'ensemble des organisations syndicales et associatives que nous représentons, un courrier adressé début juillet par les ministres du travail et de la santé, de l'enseignement supérieur et par le ministre délégué à la santé et à la prévention, confirme les projets que nous dénonçons depuis plusieurs mois. Il remet en cause, encore une fois, la formation des psychologues, leur titre unique de psychologue avec des conséquences sur leur autonomie professionnelle, telle qu'elle est définie dans leur code de déontologie.

Dans la situation politique complexe actuelle, les psychologues s'inquiètent des orientations prises pour répondre aux besoins et augmenter leur nombre dans les secteurs où elles et ils exercent.

Lors de son discours de politique générale le 1er octobre 2024, le premier ministre a annoncé sa volonté de faire de la Santé mentale la grande cause nationale 2025.

Cet engagement nous semble important dès lors qu'il prend en compte la situation actuelle des services publics et la nécessité de les renforcer notamment par la présence de psychologues plus nombreux.

Le constat du manque de personnels et d'attractivité de la profession de psychologue est avéré dans tous leurs champs d'exercice (Etablissements sanitaires, Education nationale, protection de l'enfance, Protection Judiciaire de la Jeunesse, administration pénitentiaire, travail social et médico-social, prévention, travail et insertion professionnelle, handicap...).

Le choix du précédent gouvernement de privilégier le secteur libéral et le conventionnement, au détriment du service public et sous réserve d'un encadrement réducteur de la formation et des pratiques, est non seulement inefficace mais potentiellement délétère pour la population.

Nos organisations dénoncent l'accélération du démantèlement sans précédent des services publics, l'externalisation de ses missions, dans une confusion de rôle ainsi que des spécificités des champs d'intervention et sans prise en compte de la dimension psychique dans sa globalité.

.../...

On observe déjà des tentatives de détournement du service public de psychologues fonctionnaires, pour abonder l'offre de soins en libéral.

De plus les tentatives récurrentes de création d'un ordre professionnel pour les psychologues, par dépôt de deux propositions de loi (le 7 avril 2021 et le 2 mai 2024), ont rencontré l'opposition massive des organisations syndicales et associatives de psychologues qui restent très vigilantes sur de nouvelles initiatives parlementaires.

Les mobilisations des organisations de psychologues ont permis de faire entendre leurs revendications et de stopper certains projets ou de les infléchir même si l'ensemble de leurs demandes n'a jamais été prise en compte.

Les organisations professionnelles, syndicales et associatives de psychologues demandent à rencontrer rapidement le nouveau gouvernement pour connaître ses intentions au sujet de la profession et lui faire part de leurs propositions.

Elles souhaitent aussi rencontrer les groupes parlementaires pour informer les élu-e-s et les sensibiliser à ces questions qui constituent un enjeu majeur pour la santé, le respect, le développement et l'épanouissement des citoyen.n.es, en particulier de la jeunesse. C'est pourquoi, les organisations syndicales et associatives de psychologues signataires sollicitent un rendez-vous auprès de vous, en tant que Présidente de groupe parlementaire, afin d'échanger sur ces diverses problématiques.

Signataires :

UFMICT CGT / UFICT CGT/ FFPP/ SFP/ SNES-FSU, La FSU-SNuipp / Le SNPES PJJ/ Le SNEPAP/ Le SNUTER / FSU EMPLOI TRAVAIL/ SUD santé sociaux / SUD Territoriale

UFMICT-CGT Santé Action sociale :

Isabelle SEFF : 06 82 49 53 51

ufmict@sante.cgt.fr

contact.collectifpsychologues@gmail.com

UFICT-CGT Fédération Services Publics :

Corinne BOUZAT : 06 83 54 21 81

corinne.bouzat@cd66.fr

FSU (SNES, SNEPAP, SNPES, SNUTEFI, SNUIPP, SNUTER) :

Catherine REMERMIER 06 09 92 28 68

Géraldine DURIEZ : 06 88 78 50 51

psy-en@snes.edu

Fédération Française des Psychologues et de Psychologie :

Gladys MONDIERE : 06 83 98 41 75

gladysmondiere.ffpp@gmail.com

Société Française de Psychologie :

René CLARISSE : 06 30 78 33 69

rene.clarisse@univ-tours.fr

Sud Collectivités Territoriales

Béatrice BIACHE : 06 45 18 87 62

beatrice.biache.57230@gmail.com

Sud Santé Sociaux

Denis GRABOT : 06 10 54 61 57

dgrabot@ch-perrens.fr

SNUipp

Natacha DELAHAYE : 06 51 80 62 82

natacha.delahaye@snuipp.fr